

3e Rallye



Touristique

Basco-Landais

Entre mer et montagnes...



**Samedi
12 Septembre
2020**

Formule rallye
+ pique-nique + cadeau

18 € / personne

(date limite d'inscription: 4 Sept)

En option et sur réservation: repas samedi soir +
hébergement samedi soir et petit déjeuner dimanche.

Pour infos et inscriptions: 06 73 19 62 18 - rallye.babs1640@gmail.com - www.babsmotoclub.clicforum.fr

Au départ de Bayonne,
découvrez la région
autrement...



FEM
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

TOURISME
Nouvelle-Aquitaine

LVNA
Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine
Ne pas jeter sur la voie publique

**COMITÉ MOTOCYCLISTE
DÉPARTEMENTAL 64**



Moto club BAB et Sud Landes
46 avenue Benjamin Gomez – ZA St Frédéric
64100 Bayonne

Forum : <http://babsmotoclub.clicforum.fr/index.php>

Association loi 1901.

Agrément du Ministère de la Jeunesse & des Sports N° 04 S 029 Préfecture des Pyrénées Atlantiques

REGLEMENT

Article 1 :

Le Moto Club BABSL organise un week-end **ouvert à tous** intitulé « Rallye Basco-Landais ». Ce rallye est inscrit au calendrier du Championnat de France de Tourisme FFM 2020. Le départ sera donné du Moto-Club BABSL, 46 Avenue Benjamin GOMEZ à BAYONNE.

Article 2 :

Ce rallye touristique ne pourra en aucun cas être considéré comme une épreuve sportive. Il n'y aura aucune prise en compte du temps réalisé lors de l'épreuve (hors jeux non motorisés).

Article 3 :

Ce rassemblement est ouvert à tous, pilotes de plus de 18 ans et passagers (un passager ne peut s'inscrire que s'il est accompagné par son pilote). La licence **FFM n'est pas obligatoire** pour participer. Ne seront acceptés que les 2 et 3 roues motorisées de 125 cm³ et plus, immatriculés, assurés et dûment homologués.

Article 4 :

Lors de l'enregistrement du matin, chaque participant devra être en mesure de présenter permis de conduire et assurance correspondant au véhicule utilisé et en cours de validité ainsi que casque et gants conformes au code de la route. Il s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade. Il est fortement conseillé de faire le plein de carburant avant le départ de l'épreuve.

Article 5 :

Pour être classé au championnat de France (licenciés FFM NTO 2020 uniquement), le participant devra présenter sa licence FFM 2020, ainsi que son carnet de pointage. Seule la participation au Rallye du samedi comptera pour l'attribution des points de la balade (150). Le pointage s'effectuera après l'arrivée du rallye, sur le lieu d'hébergement.

Article 6 :

Les participants partiront par équipes de 4 personnes, passagers compris. Il est possible de s'inscrire par équipe de 4 ou individuellement. Dans ce cas, les organisateurs se chargeront de la composition des équipes.

Article 7 :

Après le briefing, les départs seront échelonnés et par équipe. Un road-book et un questionnaire seront remis, avant chaque départ (1ère étape le matin, 2e étape l'après-midi).

Article 8 :

Un jeu surprise sera organisé à l'arrivée de chaque étape.

Article 9 :

Des points seront attribués en fonction des réponses apportées aux questionnaires et des performances réalisées lors des jeux surprises. Ils donneront lieu à un classement.

Article 10 :

Pénalités : Pour des raisons de sécurité et d'organisation, des points de pénalités seront attribués aux équipes qui feront le rallye ensemble. Pour les mêmes raisons, il en sera de même pour les équipes qui seront en retard pour le départ de l'après-midi. Passé 18h, le contrôle d'arrivée sera fermé. De fait, les équipes qui arriveront après 18h ne pourront prétendre à l'attribution de points pour l'étape de l'après-midi.

Article 11 :

Un classement sera établi à la fin du rallye. Des lots seront attribués en fonction du classement final.

Article 12 :

Le midi, un pique-nique sera servi à l'arrivée de la première étape.

Article 13 :

Le repas du samedi soir sera pris sur le site d'arrivée du rallye. L'hébergement se fera en mobil-home. Les draps ne seront pas fournis ni le linge de toilette. Il est possible que le camping puisse vendre des draps jetables à prix coûtant mais nous n'en avons pas la garantie. Il est conseillé de prévoir draps ou sac de couchage dans les bagages. Pour le repas du soir comme pour l'hébergement, l'inscription est obligatoire. Voir les options sur la fiche d'inscription.

Article 14 :

En aucun cas les conditions atmosphériques ne pourront être considérées comme motif d'annulation, cependant les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Les mesures gouvernementales en vigueur le jour du rallye faisant suite à la crise sanitaire du COVID 19 sont susceptibles de conduire l'organisateur à modifier le déroulement, voire annuler le rallye.

Article 15 :

Les inscriptions devront parvenir au siège du Moto Club BABSL **au plus tard le vendredi 21 août (Dernier délais : 4 septembre pour le rallye seul)** et accompagnées du règlement pour être prises en compte. En retour, une confirmation de l'inscription sera envoyée par mail.

Coordonnées du moto club :

Moto club BAB et Sud Landes - 46 avenue Benjamin Gomez - ZA St Frédéric - 64100 Bayonne
Coordonnées GPS : N 43° 29.235' - W 1° 26.994

Article 16 :

Le nombre de places est limité à 150 participants, cependant pour le repas du soir et l'hébergement (avec priorité aux personnes éloignées) la limite est fixée à 130 personnes. Pour une question d'équité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Article 17 :

Tout au long de cette manifestation, les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'exclure toutes personnes présentant un comportement irrespectueux ou dangereux.

Article 18 :

Aucun alcool ne sera servi par les organisateurs avant l'arrivée du rallye.

Article 19 :

Boire ou conduire, il faut choisir. Pour pouvoir profiter de l'après rallye, les organisateurs offrent la possibilité aux participants de dormir sur place (sous conditions, voir articles 13 et 15) pour la nuit du samedi au dimanche.

Article 20 :

Les participants acceptent d'être photographiés ou filmés et d'avoir leur voix enregistrée dans le cadre du Rallye. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image et celle de leur véhicule et ce, sans limite de durée.

Article 21 :

Les réclamations doivent être déposées conformément au code sportif FFM 2020 et aux dispositions des articles 2.3.1.1 (et suivants) du règlement 2020 du championnat de France de tourisme FFM.

PROGRAMME

• Samedi 12 septembre

8h30 : Ouverture du Moto Club - 46 avenue Benjamin Gomez - 64100 Bayonne. Enregistrement des participants.

9h15 : Briefing (présence indispensable).

9h30 : Départ de la 1^{ère} étape. Départs échelonnés des équipes après remise des road-books et questionnaires.

12h00 (à partir de) : Jeu surprise et pique-nique.

13h00 (à partir de) : Départ de la 2^e étape. Départs échelonnés des équipes en fonction de l'ordre d'arrivée du midi et après remise des road-books et questionnaires.

18h00 : Fermeture du contrôle d'arrivée. Fin du 2^e jeu surprise.

Fin d'après-midi : Pour les participants FFM, pointage des carnets.

Installation dans les mobil-homes pour les personnes ayant réservé.

19h00 : Classement et remise des prix puis apéritif offert à tous les participants.

20h00 : Fin du Rallye

Repas suivi d'une soirée dansante pour les personnes ayant réservé.

• Dimanche 13 Septembre

8h - 9h : Petit déjeuner.

10h : Départ balade retour Bayonne.

PRIX DES PRESTATIONS par personne

> Rallye + Pique-nique du samedi midi	18 €
> Rallye + Pique-nique + repas du samedi soir + soirée dansante	37 €
> Rallye + Pique-nique + repas + soirée dansante + mobil-home + petit déjeuner du dimanche	55 €
> Licenciés FFM : Rallye + pique-nique + repas + soirée dansante + hébergement + petit déj	53 €

Toute inscription doit être accompagnée d'un chèque du montant correspondant pour être validée.

▣ **Le jour du rallye, nous vous conseillons de vous munir de :**

- **Assurance, permis de conduire et plein de carburant.**
- **Carte FFM et carnet de pointage pour les adhérents.**
- **Lecteur de carte ou autre équipement pour le road-book.**
- **Recommandé : Carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre centre de Sécurité**

Moto club BAB et Sud Landes

46 avenue Benjamin Gomez – ZA St Frédéric
64100 Bayonne

Forum : <http://babslmoclub.clicforum.fr/index.php>

Association loi 1901.

Agrément du Ministère de la Jeunesse & des Sports N° 04 S 029 Préfecture des Pyrénées Atlantiques

Sociale).

- Recommandé : Carte d'identité en cours de validité ou passeport.

3^e RALLYE BASCO-LANDAIS - 12 Septembre 2020

N° Licence FFM	NOM	Prénom	Date de naissance	Pilo te	Pas sag er	N° TELEPHONE	ADRESSE MAIL	Moto	Année	Montant résevat ion

EQUIPE 1 - Nom de l'équipe (ou moto-club) :

N° Licence FFM	NOM	Prénom	Date de naissance	Pilo te	Pas sag er	N° TELEPHONE	ADRESSE MAIL	Moto	Année	Montant résevat ion

EQUIPE 2 - Nom de l'équipe (ou moto-club) :

Inscriptions et chèques à retourner **pour le 21 août 2020** (Rallye seul, 4 septembre) à :

Moto Club BAB et Sud Landes - 46 avenue Benjamin Gomez – ZA St Frédéric - 64100 Bayonne

Renseignements : Jean-Jacques 06 73 19 62 18 - Serge 06 61 58 49 51 - rallye.babsl640@gmail.com - www.babslmotoclub.clicforum.fr

Forum : <http://babslmotoclub.clicforum.fr/index.php>

Association loi 1901. Agrément du Ministère de la Jeunesse & des Sports N° 04 S 029 Préfecture des Pyrénées Atlantiques